

## BUREAU DU JEUDI 8 JUIN 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 24 mai 2023, s'est réuni le 8 juin 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Pascale LABBE  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Michel HOEN  
Monsieur Philippe GERMAIN

#### **Excusé.e.s**

Madame Nadia AZOUG - mandat à Mathieu MONOT  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA - mandat à Marlène DOINE

**Soit 7 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

*Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)*

### Administration :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE  
Madame Cécile MAGE  
Madame Linda PORCHER  
Monsieur Jean-Marc POULAIN  
Madame Clémence DEBAILLE  
Madame Pauline HUGOT  
Madame Christelle ROSENTHAL

Directeur Général  
Directrice Générale Adjointe  
Directrice Générale Adjointe  
Directeur Général Adjoint  
Directrice Générale Adjointe  
Cheffe de cabinet  
Assistante de Direction

#### **Excusée**

Madame Prisca PREVOT

Assistante de Direction

**Direction des affaires  
juridiques, de la  
commande publique et  
des moyens généraux**

Service Juridique  
MI/B.133

10 - ORANGE V01

**Bureau**

Délibération n°  
**08.04.23**

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

**Objet : Bobigny - Abreuvoir**

Constitution d'une servitude sur la parcelle BC 97 au profit d'ORANGE

**LE PRESIDENT EXPOSE**

Considérant la démolition à venir du bâtiment propriété de Seine-Saint-Denis habitat situé sur la parcelle BC 91 dans le cadre des travaux de rénovation urbaine de la cité l'Abreuvoir à Bobigny ;

Considérant la nécessité de déplacer une armoire de la société Orange actuellement située dans le bâtiment voué à la démolition (identifiée en violet sur la parcelle BC 91), sur la parcelle BC 97 (identifiée en orange), propriété de Seine-Saint-Denis habitat, conformément au plan **ci-annexé** ;

Considérant l'accord des parties pour établir une convention de servitude pour le déplacement de l'armoire, à l'euro symbolique, au profit de la société Orange, pour les besoins de nos résidents ;

Considérant que cette convention sera transmise à un notaire afin de procéder aux formalités de publicité, aux frais de la société Orange ;

Considérant que le projet de convention est en cours de rédaction entre les parties ;

**LE BUREAU DELIBERE**

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer la convention, et l'ensemble des documents et acte authentique (y compris modificatifs et complémentaires) nécessaires à la constitution d'une servitude à l'euro symbolique sur une partie de la parcelle BC 97 au profit de la société Orange, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental

+ 1 annexe

Plan Armoire Orange Site Abreuvoir à BOBIGNY

